

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sous réserve dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Mars 1875.

Chronique générale.

En prenant possession du fauteuil de la présidence du centre gauche, M. Laboulaye a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« En ouvrant la séance, permettez-moi, avant toutes choses, de remercier cordialement le président auquel je succède, l'honorable M. Corne. Dans la crise politique que nous venons de traverser, notre président, secondé par ses collègues du bureau, a fait preuve d'un zèle, d'une fermeté, d'une modération dont nous ne saurions lui être trop reconnaissants. Il nous a donné l'exemple du patriotisme. Je suis sûr d'être l'interprète de toute la réunion en adressant à M. Corne nos plus vifs remerciements.

« Maintenant, messieurs, laissez-moi vous dire combien je suis touché de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à vous présider. A cette faveur je ne me reconnais qu'un titre, — si cela peut s'appeler un titre, — c'est d'avoir eu la bonne fortune d'être choisi par vous pour porter à la tribune et y soutenir de mon mieux les idées qui ont toujours animé la réunion, les principes qu'elle a toujours défendus. Ce que vous honorez en ce moment, ce n'est pas l'homme, c'est le drapeau.

« Comment notre groupe s'est-il formé il y a quatre ans ? Au sortir de la guerre étrangère et de la guerre civile, il a été composé d'hommes convaincus qu'après tant de misères, tant de révolutions, après la chute de trois dynasties, il n'y avait qu'un gouvernement qui pût rendre à la France l'ordre, la paix et la liberté. Ce gouvernement, étranger aux partis, ouvert à tous les hommes de bonne volonté, et qui ne demande à personne d'autre sacrifice que d'obéir à de justes lois, c'est la République, ou, sous un autre nom, le gouvernement du pays par le pays. Voilà, messieurs, quel a été notre programme. Dès l'origine, nous avons été des républicains de raison. Ce ne sont pas toujours les moins fidèles. Avec cette conviction qu'il n'y avait de possible que la République, nous avons soutenu résolument l'homme qui représentait notre politique, la politique de concorde et d'union. Nous avons toujours défendu M. Thiers, et c'est avec regret que nous avons vu tomber sous l'effort d'une coalition le grand citoyen qui avait eu l'honneur d'attacher son nom à la libération du territoire et à la rançon du pays.

« Mais, quels que fussent nos regrets, nous nous sommes inclinés devant la décision de la majorité, et nous avons accepté, sans arrière-pensée, M. le maréchal de Mac-Mahon comme président de la République pour sept ans. Le maréchal a eu des amis plus bruyants que nous ; je ne crains pas de dire qu'il a trouvé parmi nous ses soutiens les plus fidèles. Jamais nous n'avons remis en question la nature ni la durée de son pouvoir ; nous avons toujours demandé qu'on donnât à ce pouvoir une organisation définitive, afin de l'entourer de force et de respect.

« Au 20 novembre 1873, quand nous repoussions un provisoire énervant et que

nous demandions le maréchal avec la République, étions-nous les adversaires du Président ? Si l'on nous avait écoutés, n'aurait-on pas épargné au pays quinze mois d'agitations stériles ? Plus tard, quand un des nôtres, quand M. Casimir Périer demandait qu'on en finît avec la prétendue trêve des partis et avec un septennat chimérique, n'était-ce pas l'intérêt de la France et celui de la Présidence qu'il soutenait en même temps ? Au mois de janvier, quand nous avons réclamé la constitution de la République, avons-nous affaibli le pouvoir ou l'avons-nous fortifié ? Déjà l'état de l'opinion permet d'en juger.

« Le 28 janvier, nous n'avons eu qu'un demi-succès ; mais la brèche était faite ; trois jours plus tard, la République entra dans la place. Elle triomphait, grâce au concours de nos collègues du centre droit, trop longtemps séparés de nous.

« Pendant quatre ans nous n'avons cessé d'appeler de tous nos vœux cette union des centres qui seule pouvait donner un appui au gouvernement ; mais cette union ne pouvait se faire que sur un terrain solide. Y en avait-il un autre que la République ? Il ne devait y avoir ni vainqueurs ni vaincus ; tout autre gouvernement que la République n'eût-il pas été le triomphe d'un parti ?

« Nous sommes heureux et fiers de nos nouveaux alliés ; nous comptons sur la durée de cette alliance ; mais nous n'oublions pas, nous ne pouvons pas oublier nos compagnons de lutte.

« C'est à la modération, c'est à l'abnégation des différents groupes de la gauche que nous devons d'avoir pu former une minorité assez compacte et assez considérable pour que, sans trop de peine, elle ait pu attirer à elle des députés indépendants et se transformer en majorité. Nous savons ce que vaut notre accord ; nous avons été unis dans le combat, nous ne nous séparerons pas après la victoire.

« Cette union, cette modération commune nous a permis d'accepter les lois constitutionnelles. Certes, ces lois ne répondent pas à notre idéal ; ce n'est pas tout-à-fait de cette façon que nous eussions constitué la République. Mais si la critique de la nouvelle Constitution est facile, il ne faut pas oublier et le pays n'oubliera pas que nous avons tout sacrifié pour lui obtenir un gouvernement définitif.

« En soi, une Constitution n'est qu'un outil. Bon ou médiocre, tout dépend de la main qui s'en sert. Si la France est résolue à garder un gouvernement libre, elle saura faire un bon usage des lois constitutionnelles ; elle en corrigera elle-même les défauts par la pratique, et c'est là notre espoir.

« Les gauches n'ont pas montré moins de modération dans la composition du ministère. Si l'on avait suivi la rigueur des règles parlementaires, on nous aurait donné dans le ministère une représentation proportionnelle à notre importance numérique ; nous nous sommes effacés cependant, par amour de l'union et de la paix. On nous a tant répété qu'il ne fallait pas effrayer les intérêts conservateurs, que nous nous sommes résignés à tous les sacrifices, sans être convaincus toutefois que le pays eût aussi peur de nous qu'on a bien voulu nous le dire.

« Quelle sera notre attitude en face du nouveau ministère ? Messieurs, c'est un des grands avantages de la politique du centre gauche qu'elle est tellement claire que cha-

acun la connaît à l'avance : on n'a pas besoin de traiter avec nous.

« Nous soutiendrons le nouveau ministère à deux conditions :

« La première, c'est qu'on en finira au plus tôt avec des lois d'exception que nous avons combattues sous tous les régimes.

« La seconde, c'est que l'administration soit sincèrement républicaine.

« Nous ne demandons ni violences ni proscriptions, cela n'a jamais été de notre goût ; mais nous ne croyons pas avoir de prétentions excessives en demandant, d'une part, que ceux qui ont l'honneur de servir la République veuillent bien ne pas conspirer contre elle, et, d'autre part, que tous les citoyens soient tenus de respecter le principe du gouvernement. La République est aujourd'hui le nom politique de la France ; qui attaque la République est un factieux et tombe sous le coup des lois.

« Ce que nous demandons encore au ministère, c'est de se tenir prêt pour une dissolution qui ne peut tarder. En faisant des lois constitutionnelles, nous avons épuisé notre mandat ; il est temps de rendre au pays la souveraineté qui lui appartient.

« Voilà tout notre programme ; j'ose croire qu'il est essentiellement conservateur.

« Messieurs, on disait, il y a cinquante ans, que la France était centre gauche ; je crois qu'elle n'a pas changé, et j'en dirai la raison. Pays ami de l'ordre et de la liberté, ennemi des extrêmes, la France revient toujours à ceux qui lui parlent de modération. Elle aime surtout ceux qui ne la dédaignent pas, ceux qui n'ont pas la prétention de la régenter en la traitant comme une mineure éternelle. Elle donne sa confiance à ceux qui ont confiance en elle. Messieurs, dans les moments les plus sombres, nous avons toujours eu confiance dans le pays.

« Nous nous représenterons bientôt devant les électeurs, prêts à rendre nos comptes et avec la conscience d'avoir rempli notre mandat honnêtement. Nous n'avons pas cessé d'interroger l'opinion, de défendre la cause du travail et celle de la sécurité publique. Nous attendons sans crainte le jugement du pays. La France trouvera aisément des députés plus éloquents ou plus habiles, nous osons dire qu'elle n'en trouvera pas de plus dévoués. »

Tel est ce discours : éloge pour la conduite du centre gauche depuis sa formation, et vingt-cinq lignes pour réclamer la fin des lois d'exception, une administration sincèrement républicaine et une dissolution prochaine ; quelques compliments nouveaux par là-dessus, et c'est tout, c'est-à-dire peu.

On voit les exigences du centre gauche et les conditions auxquelles il permettra au ministère de compter sur son concours. Que demanderait de plus l'extrême gauche, s'il vous plaît ?

Le centre droit s'aperçoit de plus en plus qu'il ne peut gouverner avec les nouveaux alliés qu'il a recherchés si imprudemment.

LA CONVERSION DE L'EMPRUNT MORGAN.

L'Assemblée a décidé la semaine dernière la conversion de l'emprunt Morgan en 5 0/0. Nous allons chercher à expliquer aussi clairement que possible les avantages incontestables de cette mesure.

Contracté, comme on sait, pendant la guerre dans les circonstances les plus difficiles, l'emprunt Morgan a été fait à raison de 6 0/0, avec la condition d'être entièrement amorti dans une période déterminée.

Le chiffre actuel des obligations Morgan, tel qu'il se trouve réduit par suite des tirages périodiques antérieurs, s'élève à 242 millions environ ; l'allocation annuelle qui lui est affectée est de 17 millions et demi. Le service des intérêts à 6 0/0 est de 14,520,000 francs.

Il y a donc une somme de 2,980,000 francs annuellement consacrée à l'amortissement de cette portion de la dette publique.

L'opération de la conversion, comme on sait, consiste à offrir aux porteurs du titre le choix entre le remboursement au pair de la somme versée par eux et l'échange de leur obligation contre de la rente 5 0/0. Nous n'avons pas à revenir sur l'équité de cette opération, qui soulève tant d'objections du temps de Louis-Philippe, malgré les démonstrations irréfutables de tous les économistes de l'époque.

L'Etat y gagnerait immédiatement 1 p. 100 sur le service des intérêts ; soit 2 millions 420,000 francs. Quant aux 3 millions aujourd'hui affectés à l'amortissement du Morgan, il serait libre de les employer à parfaire l'équilibre du budget ou à amortir la dette de 5 0/0.

Le premier parti serait incontestablement préférable ; il serait évidemment inadmissible que l'Etat, dans la situation financière présente, consacrait une portion quelconque de ses fonds disponibles à faire monter la Rente, laquelle est déjà au-dessus du pair. A l'époque même où l'on avait le fanatisme de l'amortissement à tout prix, l'ordonnance de 1838 prescrivait à la Caisse d'amortissement d'arrêter ses achats aussitôt que la Rente montait au-dessus du pair. La marche naturelle est donc la conversion du Morgan conformément aux conditions du contrat, puis, dans un avenir plus ou moins éloigné, conformément à la justice et aux véritables intérêts publics, la conversion du 5 0/0 en 4 1/2, ce qui représenterait une économie réelle, effective, d'environ 34 millions de francs par an.

Les négociations ouvertes récemment entre le gouvernement français et le Saint-Siège à l'effet de régler et de faciliter l'exécution de la loi votée, l'an dernier, par l'Assemblée nationale sur les aumôniers militaires, ont reçu une heureuse solution.

Eclairé sur les difficultés que rencontrent en temps de guerre les aumôniers pour obtenir l'autorisation de célébrer les saints mystères, d'administrer les sacrements et dispenser la parole de Dieu, le gouvernement français avait chargé son ambassadeur près le Saint-Siège, M. de Corcelles, d'exposer l'affaire au cardinal Antonelli.

Celui-ci en a référé à Sa Sainteté, qui a résolu d'accorder aux aumôniers le pouvoir de remplir les fonctions de leur ministère, en temps de campagne, indépendamment de toute juridiction épiscopale.

La secrétairerie d'Etat a ensuite rédigé, d'après la décision du Saint-Père, un rapport qui a été transmis à la sacrée Congrégation des Brefs, afin qu'à son tour elle rédige, selon la formule en usage, le bref relatif à la concession pontificale. Le bref est déjà prêt et sera expédié ces jours-ci.

L'Echo de la Dordogne, journal bonapartiste, avait annoncé qu'une messe serait dite le 16 mars, à l'église de la Cité, à Périgueux, à l'occasion de l'anniversaire du fils de Napoléon III. Cette messe n'a pas eu lieu. On rapporte au journal la Dordogne que le comité directeur de l'agence bonapartiste, à Périgueux, s'étant réuni chez un des membres les plus influents du parti, a décidé qu'en présence du vote de l'Assemblée il n'y avait pas lieu de donner suite au projet de faire une démonstration religieuse.

Nous empruntons au Bulletin officiel de la Marine la note suivante, qui mettra fin aux rumeurs contradictoires qui ont été répandues à propos de la situation du capitaine de vaisseau Gaultier de la Richerie.

« A la suite de l'enquête faite en Nouvelle-Calédonie par le contre-amiral Ribourt, commissaire plénipotentiaire du gouvernement, et sur le rapport motivé du ministre de la marine et des colonies, le Président de la République a décidé, à la date du 22 février 1875, que le capitaine de vaisseau Gaultier de la Richerie, déjà rappelé en France, sera considéré comme ayant été révoqué de ses fonctions de gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, démonté de son commandement de la station navale, et qu'un blâme sévère lui sera infligé. »

Le ministre des travaux publics doit, dit-on, s'occuper, de concert avec le bureau de l'Assemblée, d'une manière toute particulière, de la question des communications à établir entre Paris et Versailles. Il est question d'une troisième voie ferrée qui serait construite et relierait le centre de Paris et le palais de Versailles.

Figaro est en mauvaise voie. Depuis tantôt un mois il se fait rouler par l'Univers relativement à ses abonnements ecclésiastiques et à ses recettes diverses dont la moralité semble douteuse.

Ces jours-ci il racontait pompeusement son entrevue avec Cabrera qu'il s'efforce de raser à frais ; il fait plus que le raser, il le décapite, et Cabrera, cet homme valeureux qui vingt fois conduisit à la victoire les soldats de Carlos V, n'est plus qu'un vulgaire conspirateur qui a voulu brûler ce qu'il avait adoré.

M. Terve de Olazabal, comte d'Arbelain, fait justice de allégations mensongères en lesquelles les reporters du Figaro excellent.

Voici la lettre qu'il adresse à l'Univers :

« Paris, 18 mars.

» Monsieur le rédacteur,

» Voulez-vous me permettre de rectifier quelques-unes des assertions fantaisistes de M. Cabrera, insérées dans le récit de M. Alfred d'Aulnay, reporter du Figaro ?

» 1^o M. Cabrera prétend avoir été toujours opposé à la présente guerre. Cette affirmation est fautive de tout point. Du mois d'octobre 1869 au mois d'avril 1870, Charles VII laissa tout pouvoir aux mains de Cabrera, tant pour la partie politique que pour la partie militaire. Si M. Cabrera l'avait oublié, je pourrais réveiller ses souvenirs en plaçant sous ses yeux la nomination de comités d'armement, pièce rédigée par lui et signée de lui. Si elle ne lui suffisait pas, je tiens à sa disposition, à la vôtre et à celle du public, une vingtaine de lettres, à moi adressées par le même Cabrera, où il n'est question que d'expédition d'armes et de munitions en Espagne.

» 2^o Après huit mois d'attente, le roi voulut, selon son droit, savoir où en étaient les affaires. Il s'adressa donc à Cabrera, qui pour toute réponse se plaignit d'avoir perdu sa confiance. Le roi, sans se rebuter, lui fit observer que les pouvoirs dont il l'avait investi et dont il jouissait depuis huit mois, était la plus grande marque de confiance qu'un roi pût donner à son sujet. Le prince ajoutait : « Je crains qu'il y ait entre nous un malentendu ; tu peux m'indiquer l'endroit où nous pourrions nous expliquer ensemble ; et pour te prouver combien j'estime tes services, je t'envoie le collier de la Toison d'or qu'ont porté mes aïeux. » Cabrera répondit par l'envoi de sa démission.

» A la suite de cet incident, Charles VII réunit à Vevey les représentants des provinces. On y lut toute la correspondance

échangée entre le roi et Cabrera, et les députés, à l'unanimité, conseillèrent au roi d'accepter la démission du général. Celui-ci n'assistait pas à cette réunion, comme l'affirme le reporter du Figaro, mais était tranquillement à Londres.

» 3^o Il est absolument faux que l'introduction de tout autre journal que l'Union et l'Univers soit interdite dans les provinces soumises à Charles VII. M. Cabrera ou son interprète n'aurait-il pas confondu les façons d'agir du gouvernement légitime avec celles du ministère d'Alphonse XII, à Madrid ?

» Au fond, tout le monde connaît aussi bien en France qu'en Espagne le vrai motif de la défection de M. Cabrera. C'est le refus de Charles VII d'abdiquer au profit de l'ex-général, pour n'être plus entre les mains de ce nouveau prince qu'une marionnette révolutionnaire.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

» TIRSO DE OLAZABAL,
» Comte d'ARBELAIN. »

Ce n'est pas tout encore. Pris à partie par M. Louis Veillot, M. d'Aulnay, confident de Cabrera, a voulu être méchant et insolent pour l'illustre publiciste, mais le jeune écolier a reçu l'autre matin sur les doigts.

M. d'Aulnay, dit M. Veillot, termine en ces termes un article où il nous semble un peu perdre la tête :

« M. Veillot n'a pas une bonne inspiration quand il reproche au général Cabrera d'avoir « des confidents de cette sorte. » Il n'y a pas que les généraux espagnols qui content leurs affaires aux reporters du Figaro. Il y a aussi les journalistes dévots en quête de bons repas et de cabinets de restaurants confortables et en vogue. M. Veillot peut manquer de délicatesse dans le choix de ses moyens d'informations, c'est habile au moins. Mais manquer de mémoire, c'est imprudent et maladroit. »

M. d'Aulnay n'est à peu près connu, ajoute M. Veillot. Je l'ai reçu à diverses reprises au journal : il m'a dit des choses qui m'ont intéressé sur sa profession et ses industries. Je lui en ai dit d'autres qui ne l'ont pas autorisé à penser que je voulusse devenir son ami. Je l'ai néanmoins engagé à croire en Dieu, mais, j'en ai peur, sans succès. S'il croit que j'ai ajouté des confidences dont je puisse me sentir embarrassé, je l'autorise à me trahir. Il devra, toutefois, éviter les doubles sens et tout ce qui ferait supposer qu'il m'ait rien dérobé. Je mets des limites aux excès de la plaisanterie.

Je veux bien être accusé par lui d'avoir publié un papier volé, et d'ailleurs imprimé, ou d'être l'assassin des Espagnes ; je ne veux pas qu'il me fasse soupçonner de trop d'intimité avec lui. — Louis Veillot.

Etranger.

ESPAGNE.

On écrit de Bayonne :

« Les arrestations républicaines, la conférence de Moriones avec Castelar et les tentatives rétrogrades qu'on attribue à la princesse Girgenti rendent de plus en plus imminent un pronunciamiento radical à Barcelone et en Andalousie. Des troupes ont déjà été dirigées sur la capitale de la Catalogne.

» La démission de Moriones a été suivie de celles des généraux les plus aimés des soldats : Weyler, Blanco, Oviedo, Despujols. Quant au général Viergol, il a été arrêté.

» On assure que la princesse Girgenti a demandé deux cent seize millions, arriérés de la liste civile. »

ALLEMAGNE.

On lit dans le Memorial diplomatique :

« Nous tenons à bien constater que le différend entre l'Empire allemand et le Vatican est la principale question du jour.

» Le cabinet de Berlin, à ce que nous apprenons, voudrait donner à ce différend des proportions encore plus grandes en y associant les autres puissances de l'Europe. »

Rien ne serait arrêté jusqu'à présent relativement au voyage de l'empereur Guil-

laume en Italie : ce voyage reste subordonné à l'état de santé de l'empereur. Il se pourrait aussi qu'au cas où l'empereur Guillaume serait personnellement empêché, le prince impérial d'Allemagne rendit visite au roi d'Italie ; Son Altesse Impériale serait accompagnée alors du prince de Bismark.

Une dépêche de Berlin, portant la date du 20 mars, annonce que la cour d'appel de Paderborn a condamné l'évêque Martin à trois mois de forteresse à cause de son Mandement du 14 mars 1874.

AUTRICHE.

Une dépêche de Vienne annonce que l'ex-empereur Ferdinand V est dangereusement malade. Il a reçu les derniers sacrements.

Ferdinand V, né en 1793, fils aîné du second lit de François I^{er}, beau-père de Napoléon I^{er}, lui succéda en 1835 et abdiqua le 2 décembre 1848 en faveur de son neveu, François-Joseph II, actuellement empereur. Depuis son abdication, il habite Prague.

ITALIE.

Les prêtres d'Italie établissent entre eux une entente pour célébrer tous la messe du 12 avril afin d'obtenir du Seigneur la prolongation des jours de notre Saint-Père le Pape Pie IX. Il est à espérer que beaucoup d'ecclésiastiques d'autres pays voudront s'unir à cette pieuse ligue.

BELGIQUE.

Nous trouvons dans l'Etoile belge la note suivante, qui ne manquerait pas de gravité si elle était exacte :

« Les élèves roumains de l'école militaire de Bruxelles viennent d'être rappelés. On ne leur a donné, dit-on, que vingt-quatre heures pour faire leurs préparatifs de départ et pour se mettre en route. Le gouvernement roumain fait une levée de 400,000 hommes. »

ASIE-MINEURE.

Les ravages causés par la famine dans l'Asie-Mineure sont vraiment effrayants. Ainsi, dans la seule province de Keslin, qui compte 170 communes, il ne reste plus que 25,000 habitants sur 52,000 qui y demeuraient il y a deux ans. 20,000 habitants sont morts et 7,000 ont émigré. Dans les 42 communes de la province d'Angora, sur 16,900 habitants, on en compte 4,997 de décédés et 2,642 d'émigrés. Sur 2,206 paires de bœufs, il en reste 427, et, sur 84,240 moutons, 3,312.

Nouvelles militaires.

On sait que les bureaux de la guerre s'occupent en ce moment de la répartition entre les divers corps des hommes composant l'armée territoriale.

Afin d'arriver à un résultat pratique et constituer, pour ainsi dire, un premier noyau, il a été décidé, à ce qu'assure la Patrie, que les anciens militaires seraient, autant que possible, replacés avec leur grade dans l'arme où ils ont déjà servi.

En conséquence, le ministre de la guerre vient d'envoyer à tous les préfets une circulaire pour les prier d'inviter les maires placés sous leurs ordres à donner les renseignements dont il s'agit pour tous les anciens militaires inscrits au tableau de recensement de la commune.

Un double du tableau ainsi complété devra être adressé d'urgence au ministère de la guerre.

La nouvelle organisation militaire, qui substitue quatre bataillons à quatre compagnies qui existaient avant le vote de la récente loi sur les cadres, va être appliquée immédiatement.

On avait d'abord pensé à un tiercement général effectué par régiment. Cette opération consiste à classer les compagnies par ancienneté des capitaines et suivant les numéros impairs un, trois, cinq, etc., puis à l'extinction des numéros impairs, suivant l'ordre des numéros pairs correspondant. Un tel tiercement eût amené des allées et ve-

nues qui eussent nécessité des frais trop considérables. Le ministre a donc décidé que le classement des compagnies et la formation des nouveaux bataillons s'effectueraient dans les bataillons actuels, aux lieux mêmes où se trouvent actuellement ces bataillons. L'opération commencera d'ici quinze jours, et demandera une semaine à peine.

Il se pourrait que les cent quarante chefs de bataillon créés par la nouvelle loi sur les cadres ne fussent pas nommés immédiatement ; il en serait de même pour leurs adjoints-majors. Ces dernières fonctions seraient remplies dans les nouveaux bataillons formés par le plus ancien lieutenant.

Les expériences effectuées au Creuzot sur le nouvel acier à canon continuent à donner les meilleurs résultats. On sait, nous l'avons dit, que cet acier est fourni par un minerai de fer provenant de nos possessions d'Algérie. Il a fallu, pour travailler ce minerai, créer tout un matériel nouveau et une installation fort coûteuse : l'un et l'autre sont aujourd'hui terminés et l'acier nouveau va pouvoir être produit en assez grande quantité pour permettre la fonte des pièces d'expériences dont l'artillerie vient d'établir les données.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 mars 1875.

Versements de 43 déposants (6 nouveaux), 5,649 fr. » c. — Remboursements, 7,630 fr. 16 c.

VILLE DE SAUMUR.

ARRÊTÉ concernant les Établissements de Tirs d'armes à feu.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu les lois des 16 et 24 août 1790, 19 et 22 juillet 1794, 30 août 1797 et 24 mai 1834 ;

Vu l'article 471, nos 2 et 15, ensemble les articles 472, 473 et 479, n° 3 du Code pénal ;

Voulant prévenir les accidents qui peuvent résulter du tir d'armes à feu, si cet exercice n'est pas assujéti aux mesures de prudence qu'exige la sûreté publique ;

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. — Il est expressément défendu à toute personne de former aucun établissement de Tir au pistolet ou autre arme à feu, sans en avoir fait préalablement sa déclaration à la Mairie.

Art. 2^o. — Ces établissements ne pourront avoir lieu que dans des emplacements ou locaux assignés par l'autorité municipale, et éloignés de la voie publique et de toute habitation.

Art. 3^o. — L'emplacement des Tirs autorisés devra être convenablement enclos de murs ou de palissades.

Art. 4^o. — Derrière le but, il sera élevé des murs en maçonnerie ou des buttes en terre d'une hauteur suffisante pour arrêter les balles perdues. Ces murs ou buttes seront constamment entretenus dans le meilleur état possible.

Art. 5^o. — De chaque côté du champ de tir, les gardes destinées à empêcher la déviation des balles seront solidement et convenablement établies.

Art. 6^o. — Toute communication sera interceptée entre le cabinet destiné aux tireurs et le champ de tir.

Art. 7^o. — Défenses très-expresses sont faites d'y admettre d'autres personnes que les tireurs, et, en aucun cas, d'y jamais laisser pénétrer des enfants.

Art. 8^o. — Les propriétaires de Tir n'auront jamais en approvisionnement que la quantité de poudre qui leur sera strictement nécessaire pour leur consommation journalière, laquelle quantité ne pourra, à moins d'autorisation légale, excéder deux kilogrammes. (Loi du 24 mai 1834, art. 2.)

Art. 9^o. — Des visites seront faites fréquemment chez les propriétaires de Tirs, pour s'assurer s'ils se conforment aux prescriptions contenues dans le présent arrêté.

Art. 10^o. — Les contraventions commises seront constatées par des procès-verbaux, et les contrevenants seront poursuivis, selon les cas, soit par devant le tribunal de police, soit par devant le tribunal correctionnel.

Art. 11^o. — M. le commissaire de police

est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.
Fait à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 mars 1875.

Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire,
Signé : LECOY.

Vu par nous, Préfet de Maine-et-Loire,
Angers, le 17 mars 1875.
Le Préfet,
Signé : MERLET.

Pour copie conforme,
Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire,
LECOY.

On nous demande si le fils aîné d'une femme veuve est exempté du service militaire à cause de ses infirmités, et si le fils puîné peut demander à profiter de la dispense du service d'activité en temps de paix qui aurait été accordée à son frère aîné s'il eût été reconnu propre au service ?

— Non, en règle générale. L'article 47 de la loi du 17 juillet 1872 dit formellement que le frère puîné ne jouira de la dispense qu'autant que le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent.

La Ville d'Angers prend modèle sur nous. Pour parvenir à équilibrer son budget, elle se propose de reculer les limites de son octroi et d'établir de nouveaux impôts.

Voici ce que nous lisons dans les journaux du chef-lieu de notre département :

« Dans sa dernière séance, le Conseil a entendu la lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la question des voies et moyens pour faire face à l'amortissement et au service des intérêts de l'emprunt de 675,000 fr., voté dans une précédente séance, pour construction de nouvelles casernes destinées à recevoir une notable augmentation de garnison.

« La discussion est renvoyée à jeudi prochain.

« Le rapport constate l'impossibilité d'avoir recours à la contribution directe, grevée jusqu'en 1885, et indique comme seules ressources celles qu'offre l'octroi dont les taxes, comparativement aux tarifs des villes voisines, sont loin d'être surchargées.

« Il dit que toutefois, dans la surélévation de taxes et les nouvelles, les denrées d'une consommation générale ne sauraient être atteintes ; ainsi le vin, le cidre, la bière, la viande, ne subiront pas d'augmentation.

« Le rapport se propose donc : 1° une extension des limites de l'octroi ; 2° une surélévation de taxe sur les volailles, l'avoine, etc., etc. ; 3° l'établissement de nouvelles taxes sur certains objets qui jusqu'ici avaient été exemptés de la taxe. »

C'est après avoir repoussé le projet, présenté par M. Michel (création d'un orchestre devant servir à la fois au théâtre et à des concerts classiques), que le conseil municipal d'Angers a voté, ainsi que nous l'avons dit hier, une subvention de 30,000 fr. pour le théâtre, avec cette clause que le directeur en consacrerait 24,000 à son orchestre.

Nous apprenons avec plaisir que l'administration municipale d'Angers a confié de nouveau à M. Emile Marek la direction du Grand-Théâtre pour l'année prochaine : du 4^{er} juin 1875 au 4^{er} juin 1876.

Les dilettantes angevins doivent se féliciter de ce résultat qui leur assure une saison artistique féconde en attractions. Nous nous reposons là-dessus, dit le *Courrier d'Angers*, sur l'expérience acquise par l'honorable impresario.

L'opéra angevin intitulé *la Branche de genêt* sera représenté pour la première fois à Angers dans les premiers jours de la semaine prochaine.

On cite, dans cette œuvre du crû, comme couplets de circonstance, la chanson du *Vin d'Anjou*, qui sera dite par M. Geraizer.

Pendant la semaine de Pâques également, M^{me} Lemoine-Cifolelli donnera à Angers quelques représentations.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Tours a définitivement résolu la création de tramways dans la ville.

Conformément aux ordres de M. le général commandant le corps d'armée, des manœuvres de nuit sont exécutées par le

32^e de ligne, à Châtellerault. Quelques coups de fusil à blanc sont tirés sur les routes aux environs de la ville. Les habitants en sont informés.

Le 18 mars, vers deux heures du matin, un incendie a tout à coup éclaté dans le magasin d'épicerie du sieur Derbenne, Grande-Rue, à Mayenne.

Le feu se répandit avec une telle intensité, qu'en très-peu de temps les flammes atteignirent les chambres du premier étage, où la nièce de M. Derbenne, la demoiselle Ronné, était couchée ; celle-ci s'est vue forcée de sauter par une fenêtre. En tombant elle s'est fracturée une épaule et foulé les poignets.

La perte totale de l'immeuble et des marchandises est évaluée à 25,000 fr. environ ; elle est couverte par deux compagnies d'assurances, la *Mutuelle* et la *Paternelle*.

La cause de ce sinistre est inconnue.

LES GARDES CHAMPÊTRES.

Un changement d'une très-grande importance va être introduit dans le personnel, le service, le recrutement et l'organisation des gardes champêtres.

D'après un projet à l'étude au ministère de l'intérieur, projet qui a jusqu'ici toute chance d'être adopté, le personnel serait sensiblement augmenté, de manière que le service des gardes champêtres puisse se faire sans interruption ; désormais, la plus grande partie des places de ce genre serait réservée aux anciens militaires qui n'auraient eu aucune punition au corps.

Les gardes champêtres relèveraient en même temps de l'autorité municipale (ministère de l'intérieur) et de l'autorité judiciaire, mais d'une façon plus directe que par le passé.

De plus, au lieu de ne suivre que leur propre impulsion, les gardes champêtres seraient soumis aux ordres de chefs qui dirigeraient le personnel dans le canton, dans la sous-préfecture et au chef-lieu du département, soit de sous-brigadiers, de brigadiers, d'inspecteurs et de directeurs de service.

Tous les rapports seraient ensuite centralisés et expédiés aux ministères.

Cette organisation hiérarchique ressemblerait par certains côtés à celle de la gendarmerie, et par certains autres à celle des eaux et forêts.

Enfin, il est question d'augmenter un peu le salaire des gardes champêtres au point de vue du traitement fixe, qui est par trop minime. Les indemnités pour les procès-verbaux restent ce qu'elles ont toujours été.

(*Courrier d'Etat.*)

VILLE DE BLOIS.

Nous rappelons que, du 4^{er} mai au 6 juin 1875, aura lieu à Blois une Exposition Industrielle pour les départements de Loir-et-Cher, Cher, Allier, Indre, Nièvre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, Loire-Inférieure, Eure-et-Loir, Loiret, Seine.

Les Industriels des autres départements et ceux de la Suisse, de la Belgique, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, seront admis à exposer leurs produits, mais au titre de *hors concours*.

La magnifique Halle de Blois et des annexes seront disposés spécialement pour cette Exposition.

Les Exposants ne seront soumis ni aux droits d'octroi ni à aucune espèce de taxe pour la place occupée par leurs produits.

La force nécessaire pour faire fonctionner, les machines et l'eau pour les appareils hydrauliques seront mises gratuitement à la disposition des Exposants, pendant tout le cours de l'Exposition.

La Compagnie d'Orléans fera profiter les colis envoyés à l'Exposition (les objets de valeur exceptés) de la réduction de 50 0/0, prévue par ses tarifs spéciaux B, n^o 3, et D, n^o 4^{er}, et dans les conditions stipulées auxdits tarifs.

Pour tous les renseignements et pour le règlement spécial, s'adresser à M. Cl. Arnaudtizon, président du Comité de l'Exposition Industrielle, 4, rue Porte-Bastille, à Blois.

SATURNE ET VENUS.

Il va se produire un phénomène curieux et l'un de ceux qui occupaient le plus, autrefois, les astronomes et surtout les astrologues. Il s'agit de la rencontre de deux planètes, ou du moins de leur pas-

sage dans des positions très-voisines l'une de l'autre à une heure de la nuit où ce phénomène peut être vu par tout le monde. On conçoit qu'avant l'invention des lunettes, alors que l'on ne pouvait voir ni les taches du soleil, ni les montagnes de la lune, ni les satellites de Jupiter, ni les étoiles doubles, etc., on guettait avec grand soin ces sortes de phénomènes, desquels on s'efforçait si inutilement de tirer des pronostics pour l'avenir des nations et des rois. Il n'en est pas moins curieux aujourd'hui de voir deux beaux astres venir ajouter leur éclat aux étoiles d'une constellation, marcher l'un vers l'autre et sembler se croiser dans leur route.

Le samedi 27 mars prochain, à 7 heures du matin, Vénus passera à 1 degré 16 minutes au nord de Saturne, c'est-à-dire que l'intervalle qui séparera les deux astres sera d'environ deux fois la largeur de la pleine lune. En ce moment, Saturne se lève à 4 heures 30 minutes et Vénus à 4 heures 24 minutes, 6 minutes plus tôt en raison de sa position plus au nord ; mais Vénus se rapproche du soleil et Saturne s'en éloigne, en sorte que, dès le mardi 30 mars, c'est Saturne qui se lèvera le premier, à 4 heures 10 minutes, en avance de 3 minutes sur Vénus. Du lundi 22 mars au lundi 5 avril, les positions relatives de ces deux planètes seront bien intéressantes à observer. Le vendredi et le samedi 2 et 3 avril, le passage de la lune dans la même région du ciel, la fin du Capricorne, viendra augmenter l'intérêt de l'observation.

On écrit de la Turballe (Loire-Inférieure) :

Une des petites criques qui festonnent notre côte présente en ce moment une animation extraordinaire et un rare et curieux spectacle : c'est celui d'un gros navire anglais, échoué complètement à plat sur son pont, la quille en l'air, et se confondant, à quelque distance, avec les rochers. Il y a quelques jours, un petit bateau de pêche à vapeur du Croisic l'a rencontré et remorqué ; mais les mâts n'ont pu être rompus, et, arrivé à quelque distance du Croisic, ils se sont accrochés sur le fond et ont arrêté le sauvetage. Puis lamer a repris sa proie, qui a flotté ainsi au hasard ; puis un fort coup de vent a brisé la mâture et fait échouer le vaisseau tout près de la plage. A mer basse, on en fait le tour à pied sec.

Il y a là tout un campement du syndicat des gens de mer, des douaniers et des sauveteurs. La cargaison se compose de bois d'acajou et de campêche, de 5,000 noix de coco, d'écaillés de tortues, de peaux de chevreuil, etc. Tout cela se retire par une large brèche qu'on a pratiquée au flanc de l'épave. De vigoureux attelages amènent les énormes poutres d'acajou jusqu'à la route, au moyen d'un chemin en bois établi sur la dune, et les conduisent à Saint-Nazaire ; il en a été retiré qui ont un mètre d'équarrissage ; elles pèsent en moyenne 2,000 kil.

L'équipage a pu abandonner à temps le navire, en ne perdant qu'un homme, enlevé par une lame. Le charpentier est à l'hôpital de Saint-Nazaire, avec une jambe cassée.

C'est pour le compte des assureurs que s'opère le sauvetage de la cargaison. Quant au navire, il devra être dépecé sur place.

Faits divers.

Le 13 courant, dit le *Conservateur de Saône-et-Loire*, une scène de sauvage résistance aux agents de la loi s'est passée au hameau de Bouchot, commune de Chalmoux, canton de Bourbon-Lancy.

Une femme nommée Rameau, condamnée à quarante-huit heures d'emprisonnement pour rixe, s'étant refusée à exécuter volontairement la sentence, la gendarmerie de Bourbon reçut du parquet l'ordre de mettre le jugement à exécution.

Le maréchal des logis Pierrel et le gendarme Bourgeon sont allés inviter la femme Rameau à les accompagner. Refus positif de sa part. Des pourparlers s'engagent et se continuent pendant plus d'une heure, sans amener aucun résultat.

Le maréchal-des-logis demande alors l'assistance d'un officier municipal, qui se présente ceint de son écharpe. Malgré la présence de ce dernier, les tentatives par persuasion échouèrent encore.

Le gendarme Bourgeon reçut alors l'ordre de forcer la porte.

A l'aide d'une hache, il fit sauter le pêne de la serrure et entra par la porte, le maréchal-des-logis se présentant à l'intérieur.

La porte était à peine ouverte que ce brave militaire reçut en pleine figure un vase d'eau bouillante, et en même temps il se sen-

tit aveuglé et brûlé par un jet continu de cendres ardentes tirées du foyer.

La malheureuse avait, pendant les pourparlers, préparé ses moyens de défense. Sans reculer d'une semelle, quoique momentanément privé de la vue et à demi-renversé par la douleur, Pierrel porte la main droite en avant et saisit au hasard.

Il attrape la femme Rameau par la jambe en criant : « A moi, Bourgeon ! » Ce dernier se précipita et put maintenir la femme Rameau, qui se débattait avec violence.

Pendant qu'il la maintenait, le chien de la maison le mordit, et pour s'en débarrasser il fut obligé de le tuer d'un coup de revolver.

Le maréchal-des-logis Pierrel a l'avant-bras cruellement brûlé par l'action de l'eau bouillante. En outre, au défaut du col de la tunique, il a une forte brûlure, résultant du jet de cendres ardentes, et a été mordu à la main par cette furie.

Voici une petite histoire de *vendetta*, machinée par un monsieur grincheux qui avait eu, il y a quelques jours, à se plaindre des commis d'un marchand de draps.

Il entre tout de noir habillé, grave, avec l'air d'un capitaliste auquel on annonce la proclamation de la République :

— Messieurs, je désire du drap rouge. Les commis s'empressent ; on fait défiler sous ses yeux tout ce que le magasin renferme de rouleaux de cette couleur.

Le Monsieur palpe, touche, mais ne se décide point. Pendant deux heures, avec la plus rigoureuse politesse, après avoir examiné chaque pièce avec attention, il demande de nouveaux échantillons, trouvant l'un tantôt trop clair, l'autre tantôt trop sombre, celui-ci trop commun, celui-là trop riche.

Les commis étaient sur les dents ; il s'ingéniait avec tant d'art qu'il les occupait tous simultanément, et que plusieurs acheteurs, impatientés, quittèrent le magasin sans avoir fait aucune acquisition. Le chef de rayon, inquiet de cette désertion, mais n'osant pas brusquer un Monsieur qui devait nécessairement faire une commande très-importante dans un article peu demandé, à en juger par sa tenue et l'attention qu'il portait au moelleux, au tissu de l'étoffe, s'approcha de lui et lui demanda le plus respectueusement du monde s'il avait fait son choix.

Le Monsieur le regarda, puis lui désignant une superbe pièce écarlate, encore intacte :

— Oui, je suis décidé ; voilà ce que je préfère.

— Monsieur désire combien de mètres ?

— De mètres ? Attendez !... Et plongeant sa main dans sa poche, il en retira... un moineau.

— J'en voudrais, dit-il, de quoi faire une crête à cet oiseau !...

Comme on dit dans la *Belle-Hélène* :

Vous voyez d'ici le tableau !

Pour les articles non signés : P. GODET.

LA CORDE DU PENDU, œuvre posthume de Prosper Vialon, paraît actuellement dans l'*Opinion nationale*. Les abonnés nouveaux ont droit à recevoir tout ce qui a paru de ce roman.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4673. — 20 Mars 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — *Courrier de Paris*, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Le docteur Armand ; — *Le goûter* ; — Les manœuvres militaires de nuit ; — La cavalcade du 7 mars à Alger ; — *La Malade* ; — L'exposition universelle de Philadelphie : le palais principal ; — La reconstruction du pont de Grenelle ; — Les arbres historiques de Paris ; — La France pittoresque : Riez. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville. — Revue littéraire. — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Machines à vapeur verticales de la maison J. Hermann-Lachapelle. — Echecs.

Gravures : *Le déjeuner*, d'après Knaus. — Les nouvelles manœuvres de nuit au camp de Satory. — Le docteur Armand. — La cavalcade du 7 mars à Alger. — *La Malade*, d'après Meyer, de Brême. — L'exposition universelle de Philadelphie : vue générale du bâtiment principal. — Paris : reconstruction du pont de Grenelle. — Les arbres historiques de Paris. — La France pittoresque (2 gravures). — Machine à vapeur verticale, système J. Hermann-Lachapelle, vue de face. — Rébus.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr. L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 110^e fascicule, ZAG à ZYT, ADDITIONS ET CORRECTIONS, est en vente.

E. BARASSE, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. EUGÈNE GASTRÉ et F. HERVÉ-BAZIN.

Quatrième et Cinquième Livraisons. FONDRIES. — TOILES ET MOUCHOIRS DE CHOLET.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs. Les livraisons ne sont pas vendues séparément. On souscrit chez M. BARASSE, éditeur.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE) PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GÂTÉES Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste GOULARD. Recommandé par les sociétés médicales. Prix: 3 francs. Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départ de Saumur pour Poitiers: 5 heures 50 minutes du matin, 11 — — — — du soir.

Départ de Poitiers pour Saumur: 5 heures 40 minutes du matin, 10 — 40 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MARS 1875.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--------------------------------------|--------|---------|------|---|--------|---------|-------|-----------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance décembre... | 64 | | 45 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov... | 733 | 75 | 3 75 | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 680 | | 65 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre... | 92 | 75 | | Crédit Mobilier... | 460 | | 5 | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 1370 | | 55 |
| 5 % jouiss. novembre... | 102 | 50 | | Crédit foncier d'Autriche... | 585 | | 15 | Société autrichienne, j. janv... | 688 | 75 | 8 75 |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 472 | 50 | | Est, jouissance nov. | 552 | 50 | 2 50 | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 227 | | | Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. | 947 | 50 | 7 50 | Orléans... | 306 | 50 | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 455 | 2 50 | | Midi, jouissance juillet. | 690 | | | Paris-Lyon-Méditerranée... | 304 | | |
| 1865, 4 % | 477 | 50 | 1 25 | Nord, jouissance juillet. | 1160 | | 12 50 | Est. | 302 | | |
| 1869, 3 % | 325 | | | Orléans, jouissance octobre. | 950 | | 5 | Nord. | 307 | 25 | |
| 1871, 3 % | 295 | | | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 600 | | | Ouest. | 299 | 75 | |
| 1875, 4 % | 453 | 75 | 75 | Société parisienne du Gaz. | 925 | | 5 | Midi. | 299 | 50 | |
| Banque de France, j. juillet. | 3895 | | | Société Immobilière, j. janv. | 70 | | 8 75 | Deux-Charentes. | 284 | | |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 585 | | 5 | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 370 | | 20 | Vendée. | 254 | | |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 490 | | 5 | | | | | Canal de Suez. | 520 | | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 300 | | | | | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 930 | | 2 50 | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 45 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers omnibus). 9 — 31 — — — — soir, 1 — 31 — — — — express, 4 — 12 — — — — omnibus, 7 — 19 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi 8 — 30 — — — — omnibus, 9 — 50 — — — — omnibus, 12 — 38 — — — — soir, 4 — 44 — — — — omnibus, 10 — 28 — — — — express-poste.

Letraint d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 10.

Etudes de M^e GUERTIN, avoué à Chinon, Et de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Licitation entre majeurs et mineure.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau,

Le dimanche 4 avril 1875, à midi,

TRÈS-JOLIE HABITATION

Sur les bords de l'Indre, Nommée LE CHALET,

Située à Azay-le-Rideau, à 300 mètres de la station de ce nom, sur la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne.

Habitation très-confortable, écurie, remise, grange, etc; le tout de construction récente;

Jardins de produit et d'agrément, eaux vives, pré à la suite des jardins, joignant l'Indre, plusieurs îlots dans cette rivière.

Contenance totale: 2 hectares 4 are 19 centiares.

Mise à prix: 20,000 francs.

S'adresser:

A M^e GUERTIN et MAURICE, avoués à Chinon, ou audit M^e GIZORS, notaire. (107)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

DÉPOT DE PIEUX EN PIERRE D'ARDOISE

Pour clôtures de propriétés, tonnelles et rangées de vigne, à des conditions très-avantageuses, système bien moins coûteux que le charnier.

S'adresser à M. YVON fils, rue Nationale, entre les deux ponts, à Saumur. (145)

UNE JEUNE PERSONNE, native de Londres, demande à entrer comme institutrice dans une famille. Bonnes références.

S'adresser à miss HARVEY, chez M^{lle} Lorrain-Bouchereau, rue Saint-Jean. (153)

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE pour valet de chambre et jardinier. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CH. BERNIER, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne),

Comprenant:

1^e La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y attenaut, et renfermés de murs;

2^e Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes;

3^e Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.

Propriété de revenu et d'agrément.

Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance: 195 hectares.

Mise à prix: 480,000 francs.

DRAGEES MEYNET 100 DRAGEES 3 fr. Plus efficaces que l'huile. Ni dégoût ni renvois. CONSEILLÉES en toutes saisons. Expédit. Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31. Dépôt à Saumur: pharmacie PERDRIAU; pharmacie BRILLAT-GIRAULT. (147)

L. HUET, NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empeigner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

UN JEUNE HOMME, de 14 ans, très-fort, sachant lire et écrire, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES DIPLOME D'HONNEUR

MÉDAILLE D'OR ET GRANDE MÉDAILLE D'OR 1873

MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or) à l'Exposition universelle de Vienne 1873

portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées; prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

Chaudière inexplosible

Nettoyage facile

LES SEULES SUR SOCLE BÂTI ISOLATEUR.

Envoi franco du prospectus détaillé.

GRANDE SPÉCIALITÉ

de machines à vapeur verticales portatives demi-fixes avec chaudières à bouillottes croisées ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.

J. HERMANN-LACHAPPELLE 144, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, à PARIS.

LA CHANSON DU JOUR

Publication musicale illustrée Paraissant tous les Samedis.

Echo des Théâtres et Concerts

Contenant Romances, Mélodies, Chansonnettes, Nocturnes, Rondos, Airs d'Opéras, etc.,

Avec les airs notés des compositeurs en vogue.

Cinquante-deux Numéros par an.

Le numéro: 10 Cent.

Abonnement d'un an (départements), 6 francs.

La même livraison avec accompagnement de Piano (grand format) Un an: 25 francs.

Moyennant 1 franc, l'abonné recevra en Prime un Superbe Album contenant 12 morceaux d'Opéra et Opéra comique.

On peut s'abonner au bureau du journal.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90
- Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25
- MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8o. 188
- DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 3 foris volumes in-8o. 72
- Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Dervy, 3 volumes illustrés. 60
- Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 3 vol. in-8o. 40
- Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8o. 48
- Géographie. Dernière édition, par Maller-Brun fils, 5 volumes in-8o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200
- LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 volumes. 400
- (30 francs par mois.)
- Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8o. 400
- Dictionnaire français illustré, par Dupin de Vorepierre, 4 vol. in-4o, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 28 fr., et relié en 2 vol. 100
- Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4o. 120
- Relié. 150
- Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 25 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400
- Arts mécaniques, par Bangard-Maupé, 4 vol. in-4o, chromo. 400
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. in-8o. 300
- Décoration et ornements, par Littré, 125 planches. 120
- Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8o. 55
- PELOUZE et FREMY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. in-8o. 140
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 84 vol. in-8o. 180
- Pantheon des illustrations françaises au XIX^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100
- Le volume se compose de 40 portraits, vignettes et autographes. 100
- Des Quinze. Grandes illustrations de G. Doré, 262 planches, 2 vol. gr. in-folio. 180
- DANTE, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 200
- Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100
- Les Justes. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 180
- Les grandes usines, par Zurlauben, 10 vol. in-8o, avec gravures. 120

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire que tout morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES

GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de

26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 1^{er} AVRIL 1875.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS.

A GENEVE.

Listes et renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats. P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le